ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Paris, le 5 novembre 2026

ALERTE MÉDIA

# Facturation électronique : « Un moratoire serait un coup d'arrêt à une réforme déjà engagée avec succès », alerte Damien Charrier, président de l'Ordre des experts-comptables

Après l'adoption mardi par l'Assemblée nationale d'un amendement visant à exonérer les TPE-PME et les exploitants agricoles de la facturation électronique, puis son abandon consécutif au rejet du volet recettes du budget 2027 mercredi soir, le Conseil national de l'ordre des experts-comptables appelle fermement à ne pas remettre en cause une réforme déjà largement déployée, qui présente d'indéniables avantages pour les finances publiques et pour la modernisation des entreprises à l'aune de la révolution numérique, tout en appelant les parlementaires à maintenir le calendrier de la deuxième échéance du 1er septembre 2027 qui figure déjà dans la loi.

« *La facturation électronique n'est plus une perspective, c'est une réalité ! Au 4 octobre, 75 % des entreprises assujetties à la TVA avaient déjà désigné leur plateforme agréée - un taux qui progresse rapidement depuis. Début novembre, plus de 43 millions de factures électroniques ont été échangées, représentant plus de 145 milliards d'euros de facturation. Des résultats loin du cataclysme annoncé !*

*Ces chiffres sont le fruit de plusieurs années de mobilisation et d'investissements de la part des entreprises, des experts-comptables, des plateformes et de l'administration. Instaurer aujourd'hui un moratoire reviendrait à pénaliser ceux qui ont joué le jeu et à fragiliser une dynamique collective qui fonctionne.*

*J'entends les interrogations sur les coûts, l'accessibilité des solutions ou la sécurité des données. Elles sont légitimes mais ont pour la plupart trouvé des réponses concrètes avec des offres à faibles coûts voire entièrement gratuites, portées par des plateformes qui se sont mises en conformité avec le plus haut standard de sécurité en Europe.*

*Les inquiétudes ne peuvent justifier un énième report de cette réforme qui constitue une formidable opportunité de simplification et de compétitivité pour nos entreprises, tout en permettant de les préparer aux obligations européennes prévues pour 2030.*

*Le calendrier doit rester inchangé. Notre responsabilité collective est désormais de réussir la prochaine étape du 1er septembre 2027, pas de revenir en arrière et de créer davantage de complexité pour nos TPE-PME qui vivent déjà une période difficile. Les experts-comptables resteront pleinement mobilisés aux côtés des entreprises et dans le dialogue avec les parlementaires.* » déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables.

**À propos de l'Ordre des experts-comptables**
L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables mémorialistes. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

*Contact presse*
**Julienne BOURDET**
Agence Format
julienne.bourdet@agenceformat.com
06 09 88 97 70